

**DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION**

**Documents à fournir en photocopie (avec les originaux) lors du rendez-vous de pré-inscription. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.**

* Livret de famille et pièce d’identité de chacun des parents.
* L’un des justificatifs de domicile suivantes :
  + taxe d’habitation et un justificatif de domicile de moins de trois mois
  + ou promesse de vente
  + ou contrat de location
* Si vous êtes hébergé chez votre père et/ou mère et non, chez un tiers :
  + Pièce d’identité de chacun des parents
  + Justificatif de domicile de moins de trois mois
  + Attestation sur l’honneur d’hébergement
* Attestation de la CAF de moins de trois mois.
* Attestation d’employeur de moins de trois mois précisent le lieu de travail et les horaires

et ce pour chaque parent.

* Attestation de formation de moins de trois mois pour chaque parent. Si intérim : quatre derniers contrats de mission pour chaque parent.

Pour effectuer la pré-inscription, vous devez contacter le secrétariat de la Maison de l’Enfance au 01.60.74.59.40.

Les rendez-vous ont lieu uniquement les jeudis, de 14 heures à 17 heures sauf durant les vacances scolaires.

**TARIFICATION**

La PSU (Prestation de Service Unique) a été mise en place par la CAF (Caisse d’Allocations Familiales). Un taux d’effort est calculé. Ce taux d’effort prend en compte vos ressources et le nombre d’enfants à charge. Le tarif inférieur est appliqué si l’enfant est porteur d’un handicap ou si l’enfant est accueilli par une Assistante maternelle de la Crèche.

Le cadre de l’application de ce taux d’effort est fixé selon un plancher et un plafond de ressources révisables chaque année.

**Accueil en occasionnel**

Après admission et constitution du dossier, vous pouvez réserver les lundis matin, de 10 heures à 11 heures, pour la semaine à raison d’une journée par semaine ou deux demi-journées.

Les documents à fournir sont identiques aux accueils permanents.